

Communiqué n° 13/2015 du 09 décembre

1) FFCM INFORMATION N° 25 est distribué

Mesdames, Messieurs, chers amis du thermalisme social et médicalisé:

Normalement, l'ensemble de nos adhérents doit avoir reçu le 25° numéro de notre bulletin national "FFCM INFORMATION"

Si ce n'est pas votre cas, merci ce nous contacter.

Nous rappelons que ce bulletin est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation (minimum 10€/an).

Les sympathisants peuvent toutefois le demander au siège social contre l'envoi de 4 timbres.

2) Dossier de plainte auprès de la CPNT du 03/12/2015 à propos de l'attitude de quelques CPAM

Comme annoncé dans notre précédent communiqué, la FFCM a déposé, grâce aux preuves envoyées par de courageux curistes que nous saluons chaleureusement, un dossier de plainte en 5 points devant la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme (CPNT) qui s'est tenue le 3 décembre à Paris.

Ce dossier de 47 pages (dont 22 pièces et annexes) relève et demande la cessation de 5 mauvais comportements de certaines CPAM à l'encontre d'assurés sociaux.

1) *Comportements quand la station choisie par le médecin est plus éloignée du domicile qu'une autre station proposant la même orientation thérapeutique;*

2) *Comportement pouvant décourager les assurés de bénéficier des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS);*

3) *Comportement pouvant décourager les assurés de bénéficier d'une 2° cure durant la même année civile;*

4) *Comportements pouvant décourager les assurés du fait de dysfonctionnements d'ordre administratif;*

5) *Comportements pouvant empêcher les assurés d'exercer leur droit à porter recours devant la Commission de Recours Amiable.*

Nous attendons les suites, et une entrevue au siège de l'Assurance Maladie est prévue.

Nous sommes toujours demandeurs d'autres éléments de preuves que les curistes voudront envoyer.

Nous comptons sur vous, merci de comprendre l'importance de cette affaire et de faire circuler ce communiqué le plus largement possible.

3) Curistes et handicap: Nomination d'un Délégué national de la FFCM

La FFCM a nommé **M. Guy PATIN** (curiste et handicapé) Délégué national de la FFCM pour le handicap.

Merci de lui transmettre d'urgence vos doléances par la poste ou par Internet en écrivant au siège social de la FFCM ou ffcm@libertysurf.fr

D'autre part, la FFCM est intervenue le 26/11/2015 à propos de l'accès des handicapés en cure thermale médicalisée lors des Journées Nationales du Thermalisme organisées par la FTCTF à Gréoux-les-Bains, et rencontrera le Conseil National des Exploitant Thermaux (CNETh) sur ce thème.

4) Tiers-Payant Mutualiste: Nomination d'un Délégué national aux relations entre les adhérent de la CAMIEG (Caisse des Industries Électriques et Gazières) et les Établissements thermaux

La FFCM a nommé **M. Jean-Maurice RAOULT** (curiste et adhérent de la CAMIEG), Délégué national aux relations **entre les curistes adhérents de la CAMIEG** et les établissements thermaux pour ce qui concerne le Tiers-Payant mutualiste.

Vous pouvez lui transmettre dès maintenant vos doléances par la poste ou par Internet en écrivant au siège social de la FFCM ou ffcm@libertysurf.fr

5) Le nerf de la guerre (à L'attention de ceux qui ne sont pas encore adhérents)

Si vous n'êtes pas adhérent, nous vous demandons de comprendre que la FFCM ne demande aucune subvention afin de préserver son indépendance. Elle subsiste donc grâce au soutien des curistes.

Merci de le comprendre (**COTISATION MINIMUM 10€/an**) <http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>

Nous vous remercions de votre attention. et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël.

Fait le 09/12/2015, pour le Bureau de la FFCM, le président, M. Jean-Pierre GROUZARD